



VILLE DE ROYAN COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
19 FEVRIER 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par M. LE GUEUT

ABSENTS-EXCUSES : Mme CHABANEAU, M. CHABASSE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme GRAMMATICO, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2008,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert engagée par les Services Techniques pour l'entretien d'espaces verts et de plantations pour la passation de marchés à bons de commande,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :
 - Entreprise BONNIN :
 - Lot 1 : Résidence des H.L.M
 - Lot 3 : Lotissement Birat – le Fief

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Député-Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailiac – 17201 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.01.0839.01.08 – 2 : 05.46.39.56.9139.56.91

Internet : www.mairie-royan.fr – email : mairie@mairie-royan.fr

- E.N.A.D.A.T. :
 - Lot 6 : Cimetières (Montperrier, Tilleuls, Maine-Geoffroy)
 - Lot 8 : Avenue du Québec, parking lycée Atlantique
 - Lot 9 : Arbres d'alignement (sur l'ensemble du territoire communal)
- Entreprise ROYAN AMENAGEMENT :
 - Lot 2 : Résidence du Village Tennis
 - Lot 4 : Lotissement La Métairie
 - Lot 5 : COSEC
 - Lot 7 : Jardin du Parc

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget communal.

- d'approuver la convention relative à la participation de l'agence de l'eau Adour-Garonne au financement de l'unité de traitement d'eau potable de La Bourgeoisie,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention.

- d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 1 « Génie-civil » pour la construction de l'unité de traitement de l'eau potable de La Bourgeoisie, confié à l'entreprise G.T.M. POITOU-CHARENTES, portant le montant initial de 652 853,10 €H.T. à un montant modifié de 684 482,69 €H.T., soit 818 641,30 € TTC, et portant le délai d'exécution des travaux de cinq (5) mois à neuf (9) mois,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'avenant n° 2 au lot n° 1 « Génie-civil » pour la construction de l'unité de traitement de l'eau potable de La Bourgeoisie, confié à l'entreprise G.T.M. POITOU-CHARENTES,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe de l'eau potable.

- de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue de Rochefort aux abords du projet d'aménagement du giratoire avec l'avenue du Docteur Schweitzer,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant 1 au marché de mise à disposition, d'installation, de maintenance et d'exploitation des mobiliers urbains sur le territoire de la commune de Royan conclu avec la Sarl Spacéo pour le lot n° 1 : Abris voyageurs, mobilier d'information de format 2m2 et mats porte-affiches et le lot n° 2 : Mobilier d'information de format 8m2.

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention valant cahier des charges à intervenir avec le Casino de Royan, intégrant un article 8 bis relatif au transfert du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer ledit avenant.

P R E N D A C T E

- du débat d'orientation budgétaire 2009, présenté par Monsieur le Député-Maire :

La crise mondiale que subit notre pays a des répercussions sur notre économie locale et donc sur notre projet de budget. Nous voyons, en effet, un certain nombre de recettes diminuer, à titre d'exemples : la redevance du casino et le produit des droits de mutation.

Cette situation nous impose un effort de rigueur et une diminution du train de vie de la commune.

C'est ainsi que les nouveaux marchés pour les assurances et la téléphonie permettront des économies d'un peu plus de 172.000 € par an.

Par ailleurs, l'obtention d'une subvention pour le stade Matet, au titre de la réserve parlementaire, réduit de 100 000 € le coût que doit supporter la commune pour la création des vestiaires du stade Matet.

Parallèlement, un effort sera demandé à nos chères associations. Les crédits qui leur sont alloués seront très légèrement réduits de 3 %. Mais, les engagements pris antérieurement seront tous respectés. Il y aura maintien de notre politique d'action et de solidarité sociale, indispensable en ces temps difficiles pour les plus fragiles, et grâce à une gestion rigoureuse, nos dépenses d'aide sociale augmenteront même de 50 000 €

Malgré la crise et une capacité d'emprunt limitée, nous devons rester très ambitieux pour notre commune. Il n'y aurait rien de pire que de sombrer dans une spirale dépressive ou dans l'immobilisme...

C'est pourquoi seront engagées des opérations d'investissement porteuses d'avenir, comme la Maison du Tourisme et la Halle multisports.

De plus, ces projets permettront de fournir du travail aux entreprises du bâtiment et de travaux publics de notre territoire, aujourd'hui en difficulté. J'indique au passage que j'ai repris les dossiers de consultation

des entreprises et j'ai obtenu de substantielles réductions dans les coûts d'opérations projetées, à titre d'exemple : - 1,4 millions d'euros pour la Halle multisports.

La vitalité de notre économie, en termes d'emplois et de valeur ajoutée, résultant avant tout du tourisme, nous maintiendrons et nous conforterons les grandes manifestations, telles que "le violon sur le sable", le jumping international, et le tour de France à la voile. Nous en créerons même de nouvelles, avec en particulier "le festival de l'arc atlantique et de l'estuaire", en juillet. Ce festival contribuera aussi au combat de notre ville pour la création d'une "aire marine protégée".

Concernant le patrimoine communal, des mesures d'urgence seront prises, notamment pour la réfection de l'étanchéité et le ravalement du Palais des Congrès. Les études en vue d'une restauration effective, dès 2010, de l'église Notre Dame seront poursuivies et j'ai obtenu à cet égard toutes les assurances de la ministre de la culture, Madame Christine ALBANEL, et du directeur de la direction régionale des actions culturelles (DRAC), Monsieur Jean-Paul GOODERIDGE.

S'agissant de la production de logements sociaux ou à loyers modérés, le programme de la cité Blanche sera conduit à terme. Des négociations vont s'ouvrir avec le Conseil Régional de Poitou-Charentes pour la meilleure utilisation de l'ancien lycée Pierre et Marie CURIE. La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a été également saisie pour acquérir les terrains "Soisson", enfin libérés des innombrables et innommables palettes de bois, et autres immondices, qui défiguraient l'entrée de notre ville.

Enfin les travaux de reprise de la voirie ne seront pas oubliés, avec la mise en œuvre d'un programme pluri-annuel de réfection des rues et des trottoirs les plus dégradés, ainsi qu'avec la mise en action d'un nouveau service «SOS», destiné à remédier, dans les meilleurs délais, aux défauts les plus dangereuses.

Je terminerai, comme j'ai commencé, en constatant malheureusement qu'un certain nombre de recettes seront en baisse. Outre celles du casino et des droits de mutation auxquelles j'ai déjà fait allusion, il est aussi à craindre un certain nombre de baisses, au titre de l'occupation du domaine public. C'est pourquoi ce contexte difficile nous conduit à prévoir une augmentation des impôts. Nous l'avons souhaitée raisonnable et limitée à 5,9 %, ce qui est beaucoup moins que celles pratiquées par d'autres collectivités territoriales de toutes couleurs ou sensibilités politiques, je le précise pour éviter toutes polémiques inutiles !

Même si je suis, par principe, attaché à la modération fiscale, il m'a toujours semblé convenable et responsable de faire appel à la contribution publique, à condition que ces impositions se concrétisent en actions et en réalisations. C'est à de telles actions de solidarité et à de telles réalisations constructives, que nous vous invitons à travers ce projet de budget. Je précise toutefois qu'il s'agit, ce soir, d'un débat d'orientation. Ce projet est donc révisable si vous le jugez nécessaire.

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2009.

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
<u>Centre Equestre (HT)</u>			
2313 4143	- Travaux Centre Equestre (Réfection Club house)	+ 35 000,00 €	
2188 4143	- Acquisition matériel Centre Equestre (Equipements de restauration)	+ 42 000,00 €	
2184 4143	- Acquisition mobilier Centre Equestre (Tables et chaises)	+ 16 800,00 €	
2183 4143	- Acquisition matériel informatique	+ 7 000,00 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 100 800,00 €

		DEPENSES	RECETTES
<u>Jardins du Monde (HT)</u>			
2188 900	- Acquisition matériel Jardins du Monde (Structure gonflable, équipement bar,...)	+ 87 300,00 €	
2184 900	- Acquisition mobilier Jardins du Monde (Salons, tonnelles, supports orchidées)	+ 26 200,00 €	
2185 900	- Acquisition cheptel Jardins du Monde (Chèvres naines)	+ 1 500,00 €	
2182 900	- Acquisition véhicule électrique	+ 2 000,00 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 117 000,00 €

Golf (HT)

2313 4142	- Travaux bâtiment golf (Réfection toiture et bornes électriques)	+ 36 500,00 €	
1641 01	- Produits de l'emprunt		+ 36 500,00 €

Ville (TTC)

2313 0209	- Travaux bâtiment TIKI (Menuiseries extérieures)	+ 8 000,00 €	
2313 413	- Travaux piscine couverte (Détermitage)	+ 8 500,00 €	
2313 411	- Aménagement vestiaires arbitres	+ 8 000,00 €	

1641 01 (Salle LANDRY)
 - Produit de l'emprunt + 24 500,00 €

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ ROYAN CULTURE	35 000,00
○ CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	5 000,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association ROYAN CULTURE.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- de verser au Centre Socio Culturel de ROYAN, une subvention de 340 620 € pour l'année 2009.

- que la dépense correspondante sera imputée au compte 6574-422 du Budget de l'exercice 2009.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Centre Socio Culturel de Royan,

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée

- de fixer à 116 647,20 € (cent seize mille six cent quarante-sept euros vingt centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Ville de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2008/2009 aux classes élémentaires sous contrat d'association de l'Ecole Sainte Marie / Saint Jean-Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2009.

- de fixer à 33 736,20 €(trente trois mille sept cent trente-six euros et vingt centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Ville de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2008/2009 aux classes maternelles de l'Ecole Sainte Marie / Saint Jean-Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat.

- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2009.

- d'accorder sa garantie pour le remboursement de deux emprunts, d'un montant de 800 000 €(huit cent mille euros) et 485 000 €(quatre cent quatre vingt cinq mille euros) que la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la 1^{ère} tranche de 30 logements locatifs sociaux du programme « Cité Blanche » à ROYAN.

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2008

- d'annexer ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 2008

- de compléter le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2008 comme suit :

AGENTS NON TITULAIRES	CATÉGORIE	SECTEUR	CONTRAT
ATTACHÉ TERRITORIAL CONTRACTUEL 1 emploi ouvert	A	ADM	3-2

- de supprimer un poste d'attaché figurant dans le tableau des effectifs de la ville.

- d'attribuer aux agents non titulaires :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, selon les modalités fixées par décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et énoncé ci-dessus.

- l'indemnité d'exercice de missions, selon les modalités fixées par décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 et énoncé ci-dessus.

- d'appliquer automatiquement les revalorisations légales ou réglementaires qui peuvent intervenir.

- de créer un emploi d'agent contractuel de niveau de catégorie A chargé de la direction du service communication avec les missions suivantes :

- Rédacteur en Chef du bulletin municipal d'information : « Royan Mag »
- Pilotage de la programmation et de l'organisation des manifestations de la ville
- Gestion de l'affichage communal
- Elaboration et coordination de la stratégie de communication de la ville de Royan

- de fixer la rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 801, correspondant au 12° échelon du grade d'attaché et de verser le régime indemnitaire suivant : l'indemnité d'exercice des missions et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 21 h 50
